

modifications législatives ou réglementaires : l'emploi, la loi électorale, la *Loi sur la preuve au Canada*, les barrières à l'emploi érigées par la fiscalité et le Régime de pensions du Canada. Les transports sont un domaine évident où des mesures ont été promises et sont à l'étude depuis de nombreuses années. La disposition de la *Loi nationale sur les transports* permettant de promulguer des règlements contraignants dans toute une série de domaines n'a pas été utilisée. La *Loi sur l'immigration* oblige aujourd'hui les fonctionnaires de l'Immigration à refuser des visas d'immigrant aux handicapés. Les sourds et malentendants réclament depuis longtemps un effort accru de sous-titrage. On pourrait le compléter aussi en exigeant que tous les postes de télévision contiennent une micro-puce, de coût modique, autorisant le décodage des sous-titres. La modification du Code fédéral du bâtiment pourrait servir de modèle à d'autres niveaux de gouvernement et l'on pourrait rendre les logements plus accessibles en introduisant des mesures contraignantes à cet égard dans les contrats de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Nous souhaitons une évaluation complète des options législatives et réglementaires et un engagement général à les mener à bien, assorties d'un échéancier de mise en oeuvre. Lorsque cela est nécessaire, ce dernier devrait comporter des périodes de grâce, connues à l'avance, pour donner le temps à ceux qui doivent apporter des modifications de procéder à ces aménagements.

Vu que les personnes handicapées peuvent citer une liste de plus en plus longue de promesses non tenues, nous estimons qu'il faut créer au sein du gouvernement fédéral un mécanisme propre à garantir le progrès. On aurait ainsi, entre autres choses, l'assurance que les préoccupations légitimes des personnes handicapées soient entendues et rapidement réglées. Encore une fois, nous avons soumis une liste d'options.

Tant l'Association canadienne des paraplégiques (ACP) que le Comité consultatif sur l'emploi du Conseil du Trésor (CCE) ont préconisé la création d'un conseil des personnes handicapées auprès du premier ministre. Bien que tous deux aient qualifié celui-ci de conseil «consultatif», lorsqu'on analyse leurs propositions, on s'aperçoit qu'ils souhaitent un organisme doté de pouvoirs plus grands que ceux normalement exercés par des conseils consultatifs au sein du gouvernement. Un conseil consultatif pourrait être utile dans des circonstances normales, mais nous convenons avec la majorité de nos témoins que la situation actuelle exige un mécanisme doté de pouvoirs exécutifs et qu'il ne suffit plus de donner des avis et de formuler des recommandations. Le sort réservé aux recommandations des comités parlementaires s'occupant des personnes handicapées nous a montré qu'il faut aujourd'hui un mécanisme plus musclé au centre du gouvernement. Un conseil consultatif composé de membres à temps partiel et ayant pour mission d'enquêter mais non d'exécuter ne ferait probablement qu'accroître la frustration des handicapés du pays. Brian Bertelson est le plus ancien membre du comité CCE qui conseille directement